RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SCI 2R NORD

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 €
Siège social : [redacted]

RCS BOURGES 910 460 732

****

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit août, à 8 heures, Madame Mélodie AUVINET, associée, détentrice de 1 part de 1 Euro et Monsieur Rodolphe RAISIN, gérant associé, détenteur de 999 parts de 1€, composant le capital social de la société civile immobilière SCI 2R Nord, associés de ladite société.

I – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Cession de 1 part de Madame Mélodie AUVINET, au profit de la SARLU Somac groupe représentée par Monsieur Rodolphe RAISIN,
- Cession de 49 parts de Monsieur Rodolphe RAISIN, au profit de la SARLU Somac Groupe représentée par Monsieur Rodolphe RAISIN,
- Modifications corrélatives des statuts.

PREMIERE DECISION

L'associée Madame Mélodie AUVINET décide de céder une part sociale au profit de la SARLU Somac groupe dont le siège social est situé [redacted] à effet du 28 août 2024, au prix de 1€,

L'associé Monsieur Rodolphe RAISIN décide de céder 49 parts sociales au profit de la SARLU Somac groupe dont le siège social est situé [redacted] à effet du 28 août 2024, au prix de 49€,

La SARLU Somac groupe représentée par Monsieur Rodolphe RAISIN, domicilliée [redacted] immatriculée au RCS de Bourges 817 570 658 décide de souscrire 50 parts sociales à effet du 28 août 2024, au prix de 50€,

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, les associés procédèrent à la modification des statuts à compter de ce jour.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal signé par les associés et répertorié sur le registre de ses décisions.

Statuts mis à jour le 28 août 2024

[redacted]